



59 MAIRES NORD

Périodique de l'Association des Maires du Nord • Numéro 23 • février 2008

Sommaire

La vie de l'AMN

Pages 2, 3

La Charte de l'environnement de l'AMF

Page 4

Messages de l'Etat

Pages 5 et 6

Infos

Page 7

Agenda, Publications, Carnet

Page 8

EDITORIAL



7 ans! pour le plus beau des mandats.

A l'approche des élections municipales, l'Association des Maires du Nord ne peut que rendre hommage à ses adhérents, engagés depuis 2001 au service de leur Commune et de ses habitants. Bravo donc à tous ceux qui ont assumé avec passion leur rôle de Maire entre 2001 et 2008.

Etre Maire n'est jamais facile : la complexité des dossiers est plus grande, les attentes de la population sont plus nombreuses, et, quelque soit l'équipe qui vous entoure, le Maire, de par ses responsabilités, éprouve une certaine solitude... et pourtant je rencontre toujours un vrai plaisir parmi nos collègues. Parce que la mairie est la première porte à laquelle on frappe, la qualité première d'un Maire étant sa disponibilité, cette proximité apporte en même temps la satisfaction d'être en prise directe avec la vie locale.

Cependant plusieurs ont décidé de ne plus se représenter. Je souhaite ici, au nom de notre Association, saluer leur travail au service de l'intérêt général, et formule pour eux tous mes vœux de réussite et de bonheur pour les années à venir.

Le renouvellement des élus est aussi le signe de la nécessaire respiration de notre démocratie. Et je ne doute pas que ces élections soient une nouvelle fois l'occasion de démontrer l'attachement des français à leur Commune, et plus encore à la vie municipale. Si d'aucuns suggèrent de réduire radicalement le nombre de Communes, la simple observation de la vie démocratique locale actuelle devrait inciter à plus de prudence quant au jugement porté sur les Communes.

Je veux enfin ici saluer la mémoire de Noël DEJONGHE, Maire de Templemars, qui nous a quittés récemment, et qui fut un secrétaire général de l'Association des Maires du Nord fidèle et efficace. Il a contribué largement à la restructuration de l'AMN. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme engagé et de dialogue, qui a fait honneur à la chose publique.

Encore bravo à tous et vive les Maires du Nord!

Le Président

Patrick MASCLET
Maire d'Arleux
Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais

**UNE DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT**

C'est à Lille-Hellemmes, sur le site des concours du CDG 59 (le Hellu), que l'AMN, pour la première fois, a tenu son Assemblée générale annuelle.

Cette réunion a notamment été marquée par une séance de questions réponses avec le Préfet Daniel CANEPA, au cours de laquelle celui-ci a notamment évoqué la problématique des gens du voyage, l'avenir des syndicats d'électricité, la réforme des autorisations d'urbanisme, le financement des contrats aidés, les aides de la CAF ou encore l'absentéisme dans la Fonction publique territoriale.

Par la suite, le débat s'est engagé, en présence de Bernard DEROSIER, Président du Conseil général du Nord, sur le thème de l'Environnement. Cette séance préfigurait la présentation par l'AMF de la Charte de l'environnement, alors en préparation (voir page 4).

Par ailleurs, deux moments forts ont marqué cette assemblée Générale :

- la remise de plus de 609 chèques à Martine Roux, Maire de Fourmies, de la part des Maires du Nord et du Pas-de-Calais, comme manifestation de la solidarité des Maires dans l'affaire mettant en cause sa responsabilité personnelle (Voir MEN n°20 et 21).

- les trophées des Mariannes du Civisme, récompensant 7 communes du Nord pour la participation aux élections de 2007 (voir MEN n°21)



L'Assemblée en plénière



Le Préfet et le Président de l'AMN



Le Maire d'Erquinghem/Lys



Madame Roux reçoit les contributions de ses collègues



A la tribune



La remise des Trophées de la Marianne du civisme



Bernard Derosier, Président du Conseil général du Nord

LES MAIRES DU NORD À BRUXELLES

La fin de l'année a aussi été marquée par la visite, à Bruxelles, des Institutions européennes. Une délégation d'une trentaine de Maires ont ainsi pu découvrir le fonctionnement de l'Union européenne et échanger avec plusieurs personnalités. La première d'entre elles fut **Michel DELEBARRE, Maire de Dunkerque et Président du Comité des Régions**, Instance représentative des Collectivités locales en Europe.

La visite s'est poursuivie au Parlement européen, où les Maires du Nord ont rencontré quatre Députés, pour parler successivement de la place des Communes en Europe, des Fonds structurels, de l'emploi, et du rôle du député européen.

La journée s'est terminée par un accueil à la Maison des Pouvoirs locaux français, siège Bruxellois de l'AMF, par lequel passe tous les textes communautaires en préparation, ayant un impact sur les Collectivités (Environnement, services publics, normes, marchés publics...)



L'accueil des Maires par Michel Delebarre



Au Parlement européen



La délégation des Maires du Nord

LA FUSION DGI-DGCP AU MENU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMN

Le Trésorier Payeur Général, Jean-Claude SAFFACHE, accompagné de Monsieur SAISON et de Madame RECOR, Directeurs des services fiscaux de Lille et Valenciennes, sont venus présenter les conséquences pour les Communes de la fusion des services du Trésor et de l'Impôt.



Réunion du CA au siège de l'AMN

En réalité, le changement devrait d'abord concerné les contribuables, avec la mise en place d'un interlocuteur unique. Pour les Communes, le conseil sera renforcé et élargi, notamment en matière fiscale. Par ailleurs, le Ministre s'est engagé, dans le cadre de la fusion, à garantir le maillage actuel des Trésoreries. Cela dit, Mr Saffache a indiqué que la restructuration se poursuivait, indépendamment de la fusion. A suivre donc...

Lors de cette réunion, le CA a arrêté le budget 2008 et le **montant des cotisations**, sur la base de l'augmentation de l'AMF, soit + 2%.

Enfin, le CA a décidé des dates de **l'accueil des Maires, élus en Mars: ce sera les 5 et 6 juin**, avec une Assemblée générale le 5, suivie d'ateliers thématiques, sur le rôle du Maire et les diverses compétences de la Commune. Cette manifestation aura lieu au Centre de Concours et d'examen du CDG, à Lille-Hellemmes.



UNE CHARTE DES MAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT

La Charte des maires pour l'Environnement a été présentée officiellement lors de la table ronde « Développement durable : agir ensemble », le jeudi 22 novembre 2007 dans le cadre du 90e Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France.

DES ENGAGEMENTS... ... FEDERATEURS

Par leurs liens de proximité avec les citoyens, les nombreuses compétences qu'elles exercent et l'important patrimoine mobilier et immobilier dont elles ont la gestion, les communes disposent de solides leviers pour agir en faveur de l'environnement sur leur territoire et impulser des comportements vertueux.

Nombreuses sont les communes qui se sont déjà engagées efficacement dans cette voie. Il convient aujourd'hui d'amplifier ce mouvement et de le généraliser. L'Association des Maires de France (AMF) se doit de jouer un rôle dans ce processus.

Dès le début de l'année 2007, le Président Jacques PELISSARD s'est rendu dans quelques unes des communes pionnières en matière d'Environnement et de Développement durable afin d'examiner des réalisations concrètes et d'identifier celles qui sont aisément reproductibles.

En mettant en lumière ces actions et en les rassemblant dans une Charte, l'AMF souhaite fédérer l'ensemble des maires de France, de métropole et d'Outre-mer, autour de la protection de l'environnement et impulser ainsi, à l'échelle de toutes les communes et leurs groupements, un engagement fort en faveur du développement durable.

DES ENGAGEMENTS... ... PARTAGES

La Charte des maires pour l'environnement s'est construite en quatre étapes :

- * recensement d'expériences concrètes, réalisées dans des communes de tailles différentes et rédaction d'un projet de charte ;
- * appel à propositions venant d'autres collectivités afin de nourrir et d'enrichir la Charte ;
- * synthèse de la consultation et proposition d'un texte final par la commission Environnement et Développement durable de l'AMF le 4 octobre 2007 ;

* validation par le Bureau de l'AMF et présentation le jeudi 22 novembre 2007 lors du 90e Congrès des Maires et des Présidents de communauté de France.

La visite à Dunkerque, le 2 mai 2007, a marqué en particulier l'élaboration de la Charte :

Important pôle industriel (sidérurgie, métallurgie, BTP, chimie et parachimie, agro-alimentaire, soit 23 366 emplois) et énergétique (centrale nucléaire la puissante d'Europe, un tiers de la consommation nationale en gaz naturel transitant par le terminal gazier, une centrale éolienne, une importante unité de production de gaz industriel, 2 raffineries, réception de 6 millions de tonne de charbon par an), l'agglomération de Dunkerque a le souci de concilier développement industriel et développement durable. Le président de l'AMF a également débattu avec les élus dunkerquois sur les thèmes de l'économie des ressources, de la gestion de l'espace, de la communication et de l'éducation.



Par ailleurs, l'AMF a nourri ces contributions dans les groupes de travail du Grenelle de l'Environnement par les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration de la Charte des maires pour l'environnement. Cette Charte constitue pour l'AMF, l'expression de son engagement en faveur de l'environnement et du développement durable.

DES ENGAGEMENTS... ... SUIVIS

La Charte des maires pour l'environnement n'est pas un document figé, ni un événement unique. Elle traduit la volonté des maires d'organiser et de mettre en cohérence leurs politiques sectorielles, afin de dégager un projet global pour leur commune, élaboré avec les habitants.

Au delà de la présentation de la charte au 90e Congrès des Maires de France, l'AMF entend bien maintenir un dialogue permanent avec ses adhérents sur la mise en oeuvre des engagements prévus dans la charte et mutualiser les outils expérimentés.

Voir texte complet de la charte et adhésion sur le site de l'AMF (www.amf.asso.fr)

TRANSPORTS

La sécurité et l'accessibilité des transports scolaires sont des préoccupations que nous partageons. Dans ces domaines, une démarche volontariste de tous les acteurs doit être encouragée, notamment en ce qui concerne l'équipement des autocars utilisés pour les transports d'enfants.

Aussi, conformément aux dispositions contenues dans le décret n°2003-637 du 09 juillet 2003 relatif à l'extension de l'obligation du port de la **ceinture de sécurité** aux occupants des autobus et autocars et modifiant le code de la route.. les Maires sont invités, dans le cas des appels d'offres concernant l'organisation des services à titre principal scolaire, à exiger du futur exploitant l'utilisation d'autocars équipés de ceintures de sécurité.

De même, le **transport des élèves handicapés** constituant une priorité, il est recommandé aux Maires de bien vouloir veiller à ce que ceux-ci ne se trouvent pas sans moyen de transport adapté à leur état de santé. Ces transports spécialisés seront maintenus tant que les services à titre principal scolaire ne leur seront pas accessibles.

A ce titre, l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, instaure une obligation de mise en accessibilité des services de transport public dans un délai de dix ans soit au plus tard le 11 février 2015.

source: Préfet délégué à la Sécurité et à la Défense

VIDÉOSURVEILLANCE

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a exprimé récemment l'intérêt porté par l'Etat au développement de la vidéosurveillance dans le cadre d'une démarche partenariale avec les élus locaux, en vue d'améliorer la prévention de la délinquance et la sécurité de la population.

Certains maires ont déjà mis en place dans leurs communes des systèmes de vidéosurveillance mais il apparaît que leur efficacité pourrait être renforcée par la réalisation d'un raccordement du centre de supervision urbaine aux services de sécurité de l'Etat.

Le Préfet délégué à la Sécurité et à la Défense a adressé un courrier personnel aux maires concernés pour recueillir leur avis sur le principe d'un renvoi des

images, en précisant que cette opération serait entièrement **financée par l'Etat** après une expertise technique par les services du ministère permettant d'en vérifier la faisabilité.

Par ailleurs, il est probable que d'autres élus souhaitent doter leur commune d'installation de vidéosurveillance mais hésitent encore faute de renseignements suffisants sur la procédure à suivre et l'intérêt de ce dispositif.

Dans ce contexte, vous êtes invités à faire savoir si votre commune est susceptible d'avoir recours à la vidéosurveillance en 2008.

source: Préfet délégué à la Sécurité et à la Défense

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AVIS SANITAIRE

Dans le cadre de l'évolution des missions réalisées par le service santé environnement de la DDASS, il est apparu nécessaire de réduire son activité liée aux permis de construire aux seuls cas présentant un intérêt sanitaire. Aussi, la DDASS a convenu avec le directeur départemental de l'équipement de ne plus être consulté que sur les permis pour lesquels un avis sanitaire restait pertinent (liste en fin d'article).

Pour les autres permis, des **fiches d'aide à la préparation du permis de construire** ont été réalisées et soumises à l'avis de la Direction Départementale de l'Equipement.

Ces fiches ont été mises en ligne sur le site internet de la DDASS du Nord, vous pouvez les consulter sur : <http://nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr/sante-publique>

LISTE DES PERMIS NECESSITANT UN AVIS SANITAIRE

- Piscines collectives
- Parc éolien
- Etablissement diffusant de la musique amplifiée
- Etablissement d'activité de tir ou de sport mécanique
- Aire de lavage de véhicules
- Etablissement de camping
- Bâtiment lié au thermalisme
- Chambre mortuaire
- Crématorium
- Etablissements hospitaliers, sociaux ou sanitaires et sociaux (consultation directe du Service des Politiques et Actions de Santé de la DDASS du Nord par l'instructeur du permis de construire)

source: DDASS du Nord, service santé-environnement

CHIENS DANGEREUX

Depuis 2007 une série de texte a modifié et précisé le rôle du Maire par rapport aux chiens dangereux, notamment pour **l'évaluation comportementale des chiens**.

Vous retrouverez tous les textes, formulaires, arrêtés types, liste des vétérinaires... sur le site de la Préfecture : www.nord.pref.gouv.fr/, rubrique «autres démarches»

BASE ELEVES 1ER DEGRE, UN NOUVEL OUTIL EN DÉPLOIEMENT SUR LE NORD

En 2004, le ministère de l'Éducation nationale lançait l'expérimentation d'un outil national de gestion informatisée des élèves du premier degré, Base élèves, outil destiné à chacun des niveaux de l'administration scolaire, ainsi qu'aux mairies, en charge de l'inscription des élèves.

En 2006, l'inspection académique du Nord s'est engagée dans l'opération, au stade du déploiement.

Les fonctions de Base élèves 1er degré

Lors de son inscription dans le système scolaire, l'élève se voit attribuer un identifiant national qui l'accompagnera au long de sa scolarité, dans les écoles qu'il fréquentera, qu'elles soient publiques ou privées, y compris dans le cas de l'instruction reçue en dehors de l'école. L'obligation scolaire s'imposant pour les enfants jusqu'à 16 ans, les parents ne peuvent s'opposer à ce dispositif concernant leur enfant.

Ce sont les directeurs d'école maternelle et élémentaire qui assurent l'inscription dans Base élèves des élèves entrant à l'école, en début d'année ou en cours d'année, puis le suivi et enfin la radiation en fin de parcours ou en cas de changement d'école.

Passé l'enregistrement des données strictement indispensables à l'attribution de l'identifiant (nom - prénom - sexe - date de naissance - lieu de naissance), avec Base élèves, les directeurs disposent d'un outil pour la gestion courante de l'école et le pilotage pédagogique : répartition dans les classes, suivi des parcours scolaires de la maternelle à l'entrée en 6ème, constitution de groupes pour les langues vivantes, ... ainsi que la possibilité d'éditer divers documents administratifs (certificat de scolarité, listes d'élèves, ...). Jusqu'à ce jour, les écoles qui s'étaient dotées de logiciels de gestion l'avaient fait à leur initiative et à leurs frais. Leurs données restaient circonscrites à l'école sans possibilité de migrations entre les différents niveaux administratifs.

Base élèves étant une application en ligne, les données ne sont pas stockées dans l'ordinateur de l'école mais renseignées et accessibles par Internet, ce qui permet de les collecter et de les agréger à des fins statistiques départementales, académiques et nationales. Base élèves est ainsi appelée à simplifier les remontées d'effectifs et leurs prévisions vers les niveaux de circonscription et au-delà.

Le partage d'informations avec les mairies

Dans sa conception, Base élèves prévoit que les maires puissent accéder à certaines données concernant les enfants d'âge scolaire résidant dans leur commune, au titre de leurs responsabilités relatives à l'inscription et l'affectation des élèves, ainsi qu'au contrôle de

l'obligation scolaire. Seuls les champs utiles leur sont ouverts : nom - prénom - date et lieu de naissance - adresse - coordonnées du représentant légal - classe - éventuellement cantine et périscolaire.

Le partage d'informations et l'accès à un auxiliaire de gestion gratuit devraient intéresser les mairies ne disposant pas d'outil logiciel dédié à la scolarisation. Pour les autres, des possibilités d'interface avec les logiciels les plus courants existent (Concerto, TGlog, Maelis, Magnus).

Sécurité-confidentialité

S'agissant de traitement de données à caractère personnel, Base élèves a fait l'objet d'une **autorisation de la CNIL en 2004**. Pour répondre aux exigences de confidentialité, chaque niveau d'utilisateur n'est destinataire que de certaines catégories de données. Ainsi seuls le directeur d'école, l'inspecteur de la circonscription et l'inspecteur d'académie accèdent aux informations nominatives relatives à la scolarité ou aux besoins éducatifs particuliers. Au-delà, les données sont anonymées en vue d'un traitement exclusivement statistique. Concernant le suivi de la scolarité, seules les données factuelles du cursus scolaire de l'élève sont conservées (école, classe, apprentissages suivis) et non les notes ou évaluations de l'élève.

Le système d'accès à Base élèves, dont l'efficacité de la protection a récemment été mise en défaut, vient d'être renforcé par un cryptage de niveau élevé. Certains champs dont l'utilité était contestée pour des raisons éthiques ont été retirés de l'application le 4 octobre dernier. Il s'agit de la nationalité, de l'année d'arrivée en France et de l'enseignement en langue et culture d'origine. Enfin, les inquiétudes parfois suscitées par la centralisation nationale de la base devraient être levées par une probable évolution vers un niveau académique de localisation.

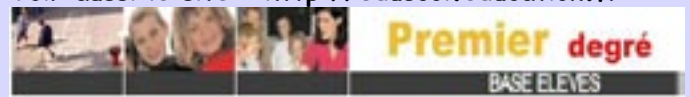
La généralisation de Base élèves est prévue à l'échéance **2009**. Dans le département du Nord, au cours de cette année scolaire, toutes les circonscriptions du 1er degré auront démarré par un premier cercle de directeurs volontaires qui aura reçu une formation. L'utilisation de Base élèves reste cependant dépendante de deux facteurs matériels : **disposer à l'école d'un ordinateur dédié à la gestion pour le directeur, être connecté à Internet par une ligne ADSL**.

Didier MEUROT

Inspecteur de l'Éducation nationale

Chargé de mission départementale TICE

Voir aussi le site : <http://eduscol.education.fr>





INTERNET HAUT DÉBIT, LES AIDES DE LA RÉGION

La Région Nord - Pas de Calais a décidé en Juin 2006 d'accompagner les collectivités (communes ou intercommunalités) qui souhaiteraient résorber leur(s) zone(s) d'ombre haut-débit. Pour ce faire, **elle co-finance les études techniques** à hauteur de 75% du leur coût total et les équipements à hauteur de 50%, et ce sans limite ; la seule limite étant que le territoire à couvrir doit être dépourvu d'ADSL.

En plus de cet accompagnement financier, les collectivités qui le souhaitent peuvent trouver auprès de la Région un appui méthodologique afin de les accompagner dans une démarche nouvelle pour la plupart d'entre elles.

Pour cela, il suffit de contacter **Gérald Fiévet, chargé de mission à la Région (Tél : 03-28-82-76-48 ou g.fievet@nordpasdecals.fr).**

A ce jour, après une petite année d'action, 4 réseaux pour 6 communes et 1050 habitants sont en exploitation. Sont en cours d'étude, 10 autres projets qui devraient aboutir d'ici la fin de l'année et qui concernent près de 2500 foyers.

En cas de recours à un bureau d'assistance technique - recours fortement recommandé - il faut compter près de 5 mois entre le début de l'étude et la commercialisation des premières offres aux habitants.

LA DÉMATÉRIALISATION SIGNÉE À ANOR

En décembre, François LOBIT, Sous Préfet d'Avesnes et Jean-Luc PERAT, Député-Maire d'Anor ont signé une convention organisant la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité de l'autorité préfectorale.

Anor (3 200 habitants) est la **première commune de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et la deuxième du Nord** à passer une telle convention organisant la «dématérialisation», dans le cadre du programme «ACTES». Le nombre d'actes de cette commune, susceptibles d'être soumis à ce contrôle de légalité, est de 230 par an (dont le vote du

budget ou les marchés publics). Tous les actes ne seront pas concernés durant cette première année. Coût du dispositif: 454 euros par an.

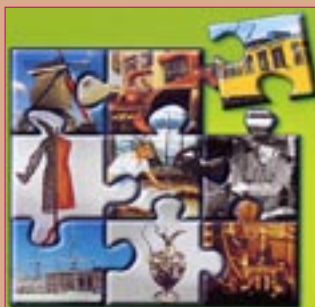
Par ce moyen, la commune compte bien faire des **économies de papier, de frais postaux et d'éventuels déplacements de ses agents**. Elle attend d'autres avantages : gagner en rapidité et en efficacité (dans l'exercice du contrôle), alléger certaines tâches, professionnaliser les agents...

Rappelons que cette dématérialisation n'a **pas de caractère obligatoire**. Pour l'instant, elle relève de l'initiative conjointe des Communes et de l'Etat.

PATRIMOINES ET MÉMOIRES DES MÉTIERS

L'Association PROSCITEC s'est fixée comme mission de faire reconnaître le Patrimoine Industriel du Nord Pas de Calais, d'en inventorier les sites ouverts au public, de mobiliser les forces pouvant aider à la conservation et à la valorisation de ce patrimoine, mais également d'accompagner les projets de sauvegarde. Elle organise des circuits de découverte de notre patrimoine industriel, afin d'en montrer sa richesse et l'engagement des hommes qui l'ont créée.

L'Association a également lancé en janvier 2007 un projet fort « **les beffrois du travail** » qui lui a été confié par le Conseil Général du Nord. Il s'agit de recenser l'ensemble des cheminées d'usine qui ont marqué et marquent encore nos paysages.



Par ailleurs, PROSCITEC et les sites qu'il fédère souhaite s'engager dans une **collaboration pédagogique avec les écoles élémentaires du département**. Pour cela, des contacts très fructueux ont été pris avec l'Inspection Académique du Nord et le Centre Régional de Documentation Pédagogique (association Mémoire du Travail).

L'objectif est de permettre des constructions de projets d'école autour du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers.

La collaboration pédagogique peut comprendre des interventions et des témoignages dans les classes, des visites et des animations dans les sites, des expositions de travaux d'élèves.

Il s'agit bien de transmettre à la jeune génération la mémoire de ce qui a été le cadre de vie et de travail de leurs grands-parents et parents afin de les aider à conserver leurs racines.

PROSCITEC va également participer à la formation d'enseignants sur l'exploitation pédagogique du patrimoine et de la mémoire des métiers.

Pour tout cela, **la collaboration et le soutien des communes qui ont la responsabilité du fonctionnement matériel des écoles est non seulement souhaitable, mais indispensable.**

Vanessa MATTERN-FENGLER
Chargée de mission Proscitec
03-20-99-45-15
www.proscitec.asso.fr

LA MÉDAILLE DU CENTENAIRE



Parmi les manifestations du centenaire de l'AMF, l'AMN était bien représentée à la remise de la médaille du centenaire aux Maires les plus jeunes et à ceux ayant le plus grand nombre d'années de mandat à ce poste.

Pour notre département, c'est donc **Maurice DECLERCQ, Maire de Steenwerck depuis 1959 (soit Maire 49 ans!)** et **Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing (31 ans)** qui ont été décorés de cette Médaille en présence de Jacques Pélissard, Président de l'AMF, pendant le Congrès des Maires de France.

PUBLICATION

TÉLÉPHONIE MOBILE : GUIDE ET MEMENTO DES RELATIONS ENTRE OPÉRATEURS ET COMMUNES.

L'Association des maires de France et l'Association Française des Opérateurs Mobiles ont procédé à l'actualisation du Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs pour l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile. Ce document rendu public le 17 décembre 2007 et rebaptisé Guide des relations entre opérateurs et communes offre notamment une mise à jour des avis scientifiques et des règles d'urbanisme et introduit quelques précisions sur l'utilisation du téléphone mobile.

consultable et téléchargeable sur : www.amf.asso.fr



CARNET

TEMPLEMARS

Noël DEJONGHE, Maire de Templemars, Conseiller général et Secrétaire général de l'Association des Maires du Nord depuis 1997, nous a quittés en décembre 2007.

Le Conseil d'administration de l'AMN, lors de sa réunion du 18 décembre, a rendu hommage à l'action et au dévouement de son secrétaire général, fonction qu'il a assumé jusqu'au bout, au service de ses collègues.

HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN

Après des élections générales, André PAU devient le nouveau Maire de cette Commune de la métropole Lilloise (3828 habitants). Il succède à Patrick GENELLE.

MONCHAUX-SUR-ECAILLON

Cette Commune du Valenciennois (633 habitants) a perdu son Maire, Pierre BUSIN, décédé en novembre. C'est Madame Edwige DUPAS qui a été élue nouveau Maire.

MOUSTIER-EN-FAGNE

Jean-Michel HANCART est le nouveau Maire de cette petite Commune de l'Avesnois (72 habitants). Il succède à Henry HOUARD.

NEUF-MESNIL

Suite au décès de Michel QUENTIN, c'est Daniel LEFERME qui devient Maire de cette commune de l'Avesnois (1381 habitants)

SAULTAIN

Noël MALVACHE, une des figures du Valenciennois nous a quittés. Monsieur Joël SOIGNEUX (photo) lui succède à la tête de la municipalité (2105 habitants).



A NOTER DANS L'AGENDA

Les 5 et 6 juin 2008 (jeudi et vendredi), l'Association des Maires du Nord organise deux **jours d'accueil des Maires élus en mars**, comprenant l'**Assemblée Générale** et une série d'ateliers thématiques sur la gestion de la Commune.

L'espace du Hellu (Lille-Hellemmes) sera à nouveau utilisé, avec notamment un espace partenaires plus important. Le programme est en cours d'élaboration.

Prenez date dès à présent!

Maires en Nord

Périodique de l'Association des Maires du Nord

18, rue du Barbier Maës
B.P.1179 - 59013 LILLE Cedex
Tél: 03.20.42.99.41
Fax: 03.20.42.88.19
E-mail: contact@maires59.fr
Directeur de la publication:
Patrick MASCLÉ

Comité de lecture:
Eric BOCQUET, Jean-Pierre DECOOL, Marie-Claude GOUBET, Patrick MASCLÉ, Olivier HENNO.

Rédaction et Mise en page:
Serge MARTIN
Dépôt légal à parution